

***Championnat Auvergne Rhône Alpes
CLM Individuel
26 Mai 2022***

Règlement de la course

Le Championnat Auvergne Rhône Alpes de contre la montre individuel est organisé par le Vélo Sport Brivadois sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

La course se dispute le Jeudi 26 Mai 2022 sur un parcours de 15 Kms (Minimes filles et garçons / Cadettes / Cadets) et de 27 Kms (Juniors femmes et hommes / Espoirs / Seniors dames et hommes). Départ route de Bonnefont à Fontannes et Arrivée Route de Javaugues à Fontannes.

La signalisation kilométrique sur le parcours sera indiquée aux coureurs conformément à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Les changements de direction et points dangereux seront indiqués soit par des signaleurs ou des panneaux et des flèches blanches au sol.

La sécurité des coureurs et des tiers est assurée par 70 signaleurs 3 motos sécurité une voiture ouvreuse et une voiture balai.

Le parcours sera à double sens sur 4 kms, la chaussée sera donc séparée par des cônes orange, tout franchissement par un coureur entraînera la mise hors course immédiate.

Article 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, Pass'Open, Dames, Juniors dames et hommes, Cadettes, Cadets et Minimes filles et garçons. Elle est inscrite au calendrier FFC Auvergne Rhône Alpes.

La participation n'est pas ouverte aux licenciés d'autres régions.

Article 3 – PARTICIPATION

Le nombre de participants est limité à 320. Pas d'engagement le jour de l'épreuve.

Les engagements se font sur le site FFC, et le prix est de :

- Minimes / Cadets filles garçons : 7.50 €
- Juniors dames et hommes : 10.00 €
- Seniors 1/2/3/PCO et Dames : 10.00 €

Article 4 – PERMANENCE DE DEPART ET REMISE DE DOSSARDS

La permanence de départ se tiendra le Jeudi 26 Mai 2022 de 7h30 à 16h au gymnase du Lycée Agricole de Bonnefont 43100 FONTANNES.

Les transpondeurs non rendus seront facturés aux coureurs.

Article 5 – HORAIRES DE DEPARTS

Parcours 15 Kms – Départs toutes les minutes :

- 9h00 : Minimes filles et garçons (limité à 40 participants)
- 9h45 : Cadettes / Cadets (limité à 60 participants)

Parcours 27 Kms – Départs toutes les minutes :

- 13h30 : Juniors dames (limité à 30 participants)
- 14h00 : Seniors dames (limité à 20 participants)
- 14h20 : Juniors hommes (limité à 70 participants)
- 15h30 : Pass'Open, 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{ère} catégorie hommes (limité à 90 participants)

Article 6 – SERVICE MEDICAL

L'organisation met en place un service médical composé d'une équipe de secouristes à bord d'une Ambulance (AMBULANCES SAINT JULIEN) et d'un médecin Urgentiste à bord d'un véhicule de l'organisation. Tous les coureurs engagés, tous les suiveurs et personnels techniques devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile, de frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement vers leurs domiciles.

Les clubs devront veiller au respect de cette obligation d'assurance, l'organisateur étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

Article 7 – PROTOCLE

Les 3 premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés et auront l'obligation de se présenter au podium protocolaire (Remise de bouquets, médailles, photos...)

- 11h30 : Minimes filles et garçons, Cadettes / Cadets.
- 18h00 : Juniors dames et hommes, Espoirs dames et hommes, Seniors 1-2-3 PCO dames et hommes.

Article 7 – FORCE OBLIGATOIRE DU REGLEMENT

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur à pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles. Les points non évoqués dans ce présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de la FFC.

Le contrôle sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Jury de commissaires désigné en application des règlements FFC.

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines prévues au barème des pénalités FFC.

Article 9 – CONTACTS

Président : M. Patrick VIDAL 06.62.70.05.81

Secrétariat course : Mme Sylvie VIRAT 06.66.85.64.26 et Mme Sandrine DURAND 06.86.91.89.78

Responsable sécurité : M. Sébastien BARRET 06.59.33.16.65

Président du Jury des commissaires :

Secours : Ambulances St Julien : 06.07.17.57.91 Docteur : 06.....